

COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2020

Le 25 mai 2020 sur convocation régulière du Maire en date du 19 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni salle Polyvalente, avenue des acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire sortant. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et confie la présidence de l'assemblée à Monsieur CUGNEZ Jean-Pierre en sa qualité de doyen du conseil municipal afin de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et à l'élection du Maire.

Les conseillers présents sont : MM. CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BESANCON Colette, BERTHON Gérard, MUNNIER Jean-Paul, CLEMENT Alain, MONA Christiane, GRILLON Robert, WACOGNE Marie- Andrée, CHARITE Pierre, DALON Olivier, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, YAYLA Melek, CHETTAT BENATTABOU Majda, LAKHDER Nadia, GAUDARD Stéphanie, DZIERZYNSKI Aurélie, SAUNIER Fanny, COENART Séverine, LOYSEAU David, NUNHOLD Jacinthe, DESPUJOLS Benoît, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

DAMIS Nadia

pouvoir à BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur CUGNEZ :

- Explique qu'en qualité de doyen d'âge il lui incombe de procéder à l'installation du conseil municipal qui a été élu le 15 mars 2020.
- Rappelle les résultats du scrutin, à savoir :
 - ◆ liste de Monsieur MUNNIER ☐ 671 voix
 - ◆ liste de Monsieur BOUDJEKADA ☐ 280 voix
 - ◆ liste de Monsieur DRIANO ☐ 137 voix
- Donne lecture de la composition du conseil municipal dans l'ordre du tableau qui tient compte cumulativement des résultats et de l'âge, conformément aux articles R 2122-15, 3^{ème} alinéa et R 2121-4 du code général des collectivités territoriales :
 - CUGNEZ Jean-Pierre
 - MENNECIER Serge
 - BESANCON Colette
 - BERTHON Gérard

- CLEMENT Alain
- MUNNIER Jean-Paul
- MONA Christiane
- GRILLON Robert
- WACOGNE Marie-Andrée
- CHARITE Pierre
- DALON Olivier
- GUILLEMET Jean-Louis
- THIEBAULT Dominique
- CHARLES Christophe
- GAUTHIER Pascal
- LAZAAL Zahia
- YAYLA Melek
- CHETTAT BENATTABOU Majda
- LAKHDER Nadia
- GAUDARD Stephanie
- DZIERZYNSKI Aurélie
- SAUNIER Fanny
- COENART Séverine
- LOYSEAU David
- DAMIS Nadia
- NUNHOLD Jacinthe
- DESPUJOLS Benoit
- BOUDJEKADA Ismaël
- DRIANO Christian

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame DAMIS Nadia.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BOUDJEKADA Ismaël est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

I – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL- ELECTION DU MAIRE

Monsieur CUGNEZ :

- Demande qui souhaite postuler pour le poste de Maire et constate que Monsieur MUNNIER, Monsieur BOUDJEKADA et Monsieur DRIANO sont candidats.

Monsieur DRIANO :

- Prononce le discours suivant :

« Tout comme pour le précédent mandat, il y a six ans, je présente ma candidature au poste de Maire, en effet je préfère voter pour ma candidature même si je n'ai que ma voix, plutôt que contre la vôtre.

La liste que j'ai conduite et qui a obtenu plus de 12% était une liste d'opposition mais pas centrée sur un programme municipal local. Elle s'intitulait « Faire entendre le camp des travailleurs ».

Dans cette campagne, mon parti, Lutte Ouvrière, avait déposé 250 listes dans de petites communes, comme dans les plus grandes.

Je veux rappeler qu'à la fin de l'année 2019 et début 2020, des grèves importantes à la SNCT, à la RATP, dans l'éducation nationale, se déroulaient contre les projets de privatisation. Elles prolongeaient le mouvement des gilets jaunes, celles des travailleurs des hôpitaux et des Ehpad.

Avec mes colistiers nous avons fait une campagne qui a porté contre la réforme des retraites initiée par Macron et le grand patronat. Nous avons dénoncé les sacrifices imposés à la population. En moins de trois ans la casse du code du travail, des retraites, baisse de l'indemnité des chômeurs d'un côté et le doublement du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi), baisse d'impôts sur les bénéficiaires et suppression de l'impôt sur la fortune de l'autre.

Nous avons dénoncé la politique de l'état qui asphyxie les communes. Rappelez vous la suppression de la taxe d'habitation qui devait être compensée à l'euro près. Les maires qui ont refusé de le croire avaient bien raison. Les gouvernements des dernières années n'ont cessé de réduire la dotation versée par l'état aux communes et aux autres collectivités locales.

Dans les communes populaires, les maires ont de plus en plus de mal à boucler leur budget. Vous même, pour maintenir les moyens et les engagements de la commune avez été obligés d'augmenter les impôts fonciers de quelques 28%. Et ce sont les habitants aux revenus les plus modestes qui ont été les premiers à pâtir de cette politique. Ils payent ainsi les cadeaux du gouvernement au patronat et aux classes les plus riches.

Nous disions aussi que les communes ont une marge de manœuvre de plus en plus limitée. Depuis quarante ans l'état transfère de plus en plus de dépenses et les communes sont obligées de financer les écoles, les routes, la gestion des déchets et une partie des aides sociales. À elles seules les dépenses liées à l'éducation représentent environ 15% du budget des communes. Une fois ces dépenses obligatoires réalisées, il ne reste plus beaucoup d'argent pour développer les infrastructures et les services utiles à la population.

Les municipalités sont un des principaux investissements publics. Elles financent la construction des écoles, des équipements publics tel que bibliothèque, piscine, travaux de voirie. Tout cela profite aux grosses entreprises du bâtiment et des travaux publics. Les communes et intercommunalités ont aussi la responsabilité du traitement des eaux et des ordures ménagères. Ce pactole a permis à une poignée de groupes capitalistes comme

Véolia ou Suez Environnement de devenir des multinationales riches à milliards grâce aux profits colossaux accumulés au fil des ans au dépens des villes, donc de leurs habitants. Aujourd'hui s'y ajoutent les intérêts que les villes doivent aux banques car la plupart d'entre elles ont dû s'endetter.

Je veux aussi ici renouveler mon accord avec le droit de vote pour les étrangers toujours repoussé depuis 40 ans. Les étrangers travaillent et payent des impôts. Ce droit n'est accordé qu'aux ressortissants de l'Union Européenne. Mais de nombreux travailleurs immigrés, maghrébins, turcs, africains, asiatiques pour la plupart d'anciennes colonies françaises ou des pays pauvres dominés par l'impérialisme, n'y ont toujours pas droit. Ils ont pourtant contribué à bâtir l'économie du pays en construisant les routes et en faisant tourner les usines. Exiger ce droit est toujours d'actualité.

Maintenant avec cette crise, où déjà des milliards sont prévus pour le grand patronat et les discours et les médailles pour les travailleurs, les municipalités vont avoir à faire face aux difficultés que va rencontrer la population.

Car ce qui s'annonce c'est une épidémie de licenciements. Des milliers d'intérimaires, de CDD, de salariés de petites entreprises, vont connaître les plans de licenciement. Déjà Renault annonce des fermetures d'usine, localement Peugeot et ses sous-traitants n'échapperont pas aux règles du marché capitaliste.

Une chose est certaine, les travailleurs vont devoir se battre pour imposer la répartition du travail entre tous sans diminution de salaires car nous n'avons pas à payer la crise de ce système capitaliste qui emmène la société dans le mur.

Je m'appliquerai à être dans ce conseil le porte-parole de leurs intérêts. »

Monsieur CUGNEZ :

- Demande la désignation de deux assesseurs minimum afin de procéder au dépouillement des bulletins inhérents à l'élection du Maire et des Adjoints. Il s'agit de Monsieur GUILLEMET Jean-Louis, Madame NUNHOLD Jacinthe et Monsieur GAUTHIER Pascal.
- Invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Vote :	MUNNIER Jean-Paul	24 voix
	BOUDJEKADA Ismaël	4 voix
	DRIANO Christian	1 voix

Madame NUNHOLD :

- Remarque que de nombreux conseillers ont pris uniquement un bulletin de vote avant d'accéder à l'isoloir. Elle propose que chacun prenne au moins deux bulletins de vote pour l'élection des adjoints au Maire.

Monsieur MUNNIER Jean-Paul, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de la commune, reprend la présidence de l'assemblée et prononce le discours suivant :

« Dans le contexte actuel, vous comprendrez que l'heure n'est pas aux grands discours. En effet notre pays subit depuis plusieurs mois une épreuve très difficile, ce virus a fait de nombreux morts chez les plus vulnérables et notamment les personnes âgées, je souhaite tout d'abord que l'on observe une minute de silence à la mémoire de ceux qui sont décédés et en soutien aux familles qui n'ont pu accompagner leurs défunts et organiser les cérémonies funéraires comme ils l'auraient souhaité.

Je voudrais profiter de ce moment, pour avoir une pensée envers tout le personnel soignant que ce soit à l'hôpital ou EHPAD qui se sont dévoués corps et âmes pour venir au secours des personnes atteintes par ce virus au risque de le contracter. J'aimerais que nous les applaudissions en signe de reconnaissance comme le font chaque soir de nombreux Français et avec l'espoir que ces professions seront à l'avenir estimées à leur juste valeur.

Enfin je ne peux que me féliciter des élans de solidarité de la part des charmontais, que ce soit par l'implication de bénévoles aux cotés du CCAS pour faire les courses des plus âgés, et d'autres initiatives du même genre portant attention aux plus en difficulté, que ce soit pour la fabrication de masques notamment le Centre Social, l'Association Franco Turque ou le Club de couture animé par Laurence GARZA et d'autres individuellement qui ont contribué à la fabrication de ces masques,

Je tiens aussi à remercier les employés de la ville, qui ont assuré les services essentiels durant ces 2 mois de confinement.

Pour en revenir à l'élection du Maire, je remercie tous les électeurs qui sont venus voter et ont placé notre liste largement en tête de ce scrutin.

Je tiens également à vous remercier, vous élus, de la confiance que vous venez d'exprimer à mon égard, en me confiant la responsabilité de Maire, je ferai tout pour m'en monter digne.

Cette mission je la conduirai bien sûr avec vous tous, majorité et opposition, car nous devons ensemble servir tous les charmontais dans le respect, l'intégrité, la tolérance, l'honnêteté, sans arrière-pensée durant ces 6 années, et la charte que nous aurons à signer et qui est une nouveauté, nous engagera à respecter ces valeurs.

Je souhaite avoir une pensée pour 2 élus qui sont décédés au cours de ce mandat Yan ROSS et Annie GLEJZER, et remercier tous ceux qui ont fait partie de l'équipe précédente : Annette DESLOGES, Rolande DUBAIL, Aline QUAIN, Françoise COUR, Georges

CONTEJEAN, Ergin CANKAYA, Sylvie DA CUNHA, Claudine DE MELO, Said NOUNA, Sylvie JACQUEMAIN, qui ne font plus partie du conseil municipal sans oublier ceux qui ont dû quitter leur poste pour raison professionnelle ou familiale : Elodie DUFFIELD et Christophe HAFIS. Merci pour leur investissement de tous les jours au cours de ce mandat.

Je ne veux pas être plus long ce soir, mais je renouvelle mon souhait que chacun apporte sa pierre à la réussite du projet communal, que tous nos échanges soient respectueux et que les discussions soient constructives.

Merci à vous. »

II – Election des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire :

- Propose 8 Adjoints sein du conseil municipal. Ce nombre ne devant pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil.

Vote : 24 Pour
4 Contre
1 Conseiller ne prend pas part au vote

- Propose la liste suivante :
 - BESANCON Colette
 - GRILLON Robert
 - DZIERZYNSKI Aurélie
 - GUILLEMET Jean-Louis
 - THIEBAULT Dominique
 - DALON Olivier
 - CHETTAT BENATTABOU Majda
 - CHARITE Pierre

Monsieur BOUDJEKADA :

- Propose une liste partielle composée de :
 - BOUDJEKADA Ismaël
 - NUNHOLD Jacinthe
 - DESPUJOLS Benoît

Vote :

Liste proposée par Monsieur MUNNIER Jean- Paul : 24 Votes
Liste proposée par Monsieur BOUDJEKADA Ismaël : 4 votes
1 Conseiller ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire :

- proclame installés en qualité d'Adjoints au Maire :
 - BESANCON Colette, 1^{er} Adjoint
 - GRILLON Robert, 2^{ème} Adjoint
 - DZIERZYNSKI Aurélie, 3^{ème} Adjoint
 - GUILLEMET Jean-Louis, 4^{ème} Adjoint
 - THIEBAULT Dominique, 5^{ème} Adjoint
 - DALON Olivier, 6^{ème} Adjoint
 - CHETTAT BENATTABOU Majda, 7^{ème} Adjoint
 - CHARITE Pierre, 8^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire :

- Précise que les délégations respectives des 8 Adjoints seront précisées lors d'un prochain conseil municipal.

III. La Charte de l'élu Local

Monsieur le Maire :

- Lit à l'assemblée la charte de l'élu local :

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

- Demande à chaque conseiller présent de signer cette charte.

- Informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 juin 2020. La mise en place des différentes commissions municipales sera à l'ordre du jour. Dès les prochains jours, le nom des commissions municipales sera communiquée à l'opposition afin qu'elle puisse proposer des noms d'élus. Les commissions municipales seront également ouvertes aux membres extérieurs qui feront la demande par écrit en mairie.

IV. Questions diverses

Monsieur BOUDJEKADA :

- Souhaite soulever plusieurs points :

- **RESTAURATION SCOLAIRE** : Suite au déconfinement, de nombreux parents doivent reprendre leur activité professionnelle mais tous les enfants ne peuvent pas accéder à la restauration scolaire car les normes sanitaires actuellement imposées ne permettent pas d'accueillir tous les élèves dans les locaux. Il n'est pas toujours possible pour les parents d'avoir recours à des assistantes maternelles.

De nombreuses communes se retrouvent dans cette situation et certaines d'entre elles proposent même d'accueillir les enfants dans des gymnases ou autres locaux. Ne serait-il pas possible de proposer un système qui permette d'accepter tous les enfants lors de la pause méridienne?

- **PISTES CYCLABLES** : Deux pistes cyclables en direction de Cora ne sont pas reliées entre elles et les employés de la Ville y stationnent parfois.

- **SITE INTERNET DE LA VILLE** : Il est demandé que l'opposition puisse avoir à disposition une partie du site internet de la Ville comme la législation le permet.

Monsieur le Maire :

- Répond que la problématique de l'accueil de tous les enfants à la cantine dans le contexte sanitaire actuel est en cours d'étude par les services municipaux, une réponse sera apportée aux familles dans les prochains jours.

Concernant les pistes cyclables, cette question sera étudiée au sein des commissions municipales, la question des liaisons douces est un large sujet.

Madame NUNHOLD :

- Demande que les questions diverses soient inscrites à l'ordre du jour de chaque conseil municipal.

Monsieur le Maire :

- Confirme que ce point est toujours inscrit à l'ordre du jour, à l'exception du conseil municipal d'installation.

Séance levée à 20h10